



## Autorité parentale non respecté?

Par **kiko13**, le **28/08/2012** à **15:49**

Bonjour,

comme indiqué dans le titre je me pose des questions relative à l'autorité parentale conjointe de deux parents séparés avec enfant.

Qu'est il possible de faire pour contraindre le parents ayant la garde de respecter ce droit à l'autorité parentale du parent n'ayant pas la garde?

En effet je ne suis pas vraiment, ou rarement, voir trop rarement informé de la vie de mon enfant, je suis dans le cas ou je suis mis devant le fait accompli dans diverses situations comme:

- Le choix de l'école, d'activité extrascolaire, l'inscription ainsi qu'un rdv avec le directeur de l'école auquel je n'ai pas été ni avertit, ni convié, et dont je ne connais toujours pas la teneur.
- le fait que l'enfant ai eu une visite médicale dans le cadre scolaire, aucune information ni sur la date ni sur le fait que l'enfant à eu une visite
- Le changement d'horaire sur une activité extrascolaire auquel je devais assister
- Les mouvements de l'enfant durant les WE avec le parent ayant la garde, je parle ici de WE ou l'enfant fait de la route pour rejoindre un lieu en France dont je n'ai connaissance qu'une fois l'enfant rentré chez lui (600 km AR)
- Sur le fait qu'après une troisième visite aux urgences en 4 ans je ne sois informé que lorsque l'enfant est rentré à son domicile et se retrouve couché pour faire sa nuit. A noter que les informations sur ce sujet restent succinctes, je n'ai que les grandes lignes et non les détails.

Je ne souhaite pas remettre en cause le jugement déjà établi, mais suis agacé du fait d'être toujours le dernier à être averti voir d'être mis devant le fait accompli. Suis je trop exigeant, sachant que dans mon cas je dois me plier à tout ses devoirs? je n'ai souvent pas mon mot à dire, alors que mes remarques, lorsque j'en ai vout dans le sens de l'enfant, mon avis est ignoré, je ne décide de rien, ne suis consulté sur rien.

Merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **28/08/2012 à 20:16**

Bonjour, pour ce qui est de l'école, vous envoyez une ltr au directeur de l'école pour lui rappeler qu'il doit vous informer de la scolarité de votre fils. pour ce qui est des déplacements, la mere n'a pas à vous informer de ses déplacements ,elle fait ce qu'elle veut avec votre enfant durant son temps de garde, il en va de meme pour vous sur votre temps. pour le choix de l'école, des activités, normalement la maman doit vous consulter, si vous etes contre ses décisions, il vous faut saisir le jaf qui tranchera, cordialement

Par **kiko13**, le **30/08/2012 à 15:26**

bonjour,  
et merci de votre réponse. J'en ai une autre:  
Auparavant je téléphonais à mon fils tout les deux jours, la mère trouvait que cela était trop, et à insinué que cela pouvais être assimilé à du harcèlement, ne souhaitant ni faire l'objet d'une tel accusation, et dans un souci de ne pas être accusé de faire une ingérence dans sa vie privée, je me suis plié à la règle qu'elle souhaitait m'imposer à savoir appeler mon fils deux fois par semaine et hors WE, selon la volonté de la mère.  
Hors celle ci adapte SES règles, en fonction des périodes qui coïncident avec les congés scolaires, à savoir, qu'elle estime avoir le droit d'appeler son fils quand elle le veut même les WE, arguant du fait que nous ne sommes pas en période scolaire mais en congés scolaire.  
Pour faire simple et résumer, je ne peux appeler mon gamin que deux fois par semaines quand il va à l'école, et elle peut appeler mon gamin autant de fois qu'elle le désire durant ses congés avec moi..en gros moi je dois me restreindre et me mettre à disposition pour assouvir ses désirs sur le sujet. Y a t il une limite, des règles sur le sujet ? trouvez vous cela normal?  
merci

Par **cocotte1003**, le **30/08/2012 à 20:04**

Bonjour, les juges n'aiment pas trop qu'on entrave les relations mais légalement votre ex n'est ps en infraction. il ni a pas de règle Deux fois par semaine c'est bien. Quand vous avez votre fils, faites en autant, refusez plus de 2 appels par semaine, personne ne pourra rien contre vous, cordialement

Par **kiko13**, le **31/08/2012 à 08:28**

merci à vous